

REGLEMENT CONCOURS VIDEO 2019 « *HOST CARE, COMMENT BIEN ACCUEILLIR LA CLIENTELE EN ILE DE FRANCE ?* »

ARTICLE 1 : OBJET

L'association des CFA des métiers du Tourisme, fondée en 2004, a pour vocation principale de favoriser le développement des formations en apprentissage dans le domaine du tourisme auprès des acteurs économiques, entreprises, branches et fédérations professionnelles, auprès des jeunes et de leurs familles et auprès des acteurs de la formation et de l'orientation.

L'association organise pour la deuxième fois, un concours réservé aux apprentis de la filière TOURISME de chaque établissement membre.

Ce concours s'articule autour de la conception d'une **vidéo de 3 minutes maximum** laissant libre cours à la créativité des participants. Le thème principal de cette production portera sur la manière de bien accueillir en île de France. Toutes originalités seront bienvenues, en veillant à rester sur un champ professionnel, notamment dans la perspective de l'organisation des JO de 2024.

« **HOST CARE, Comment bien accueillir la clientèle en île de France ?** » permettra aux apprentis de relater ce qui semble essentiel à maîtriser en termes de techniques d'accueil pour une clientèle française ou internationale qui visite l'île de France.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Peuvent participer à ce concours tous les apprentis des établissements membres de l'association des métiers du Tourisme.

Chaque CFA ne peut proposer qu'un seul projet.

Les établissements sont libres en interne de sélectionner la vidéo présentée. La réalisation de la production présentée sera encadrée par un formateur chargé du projet.

ARTICLE 3 : CALENDRIER ET REMISE

Les productions finales seront déposées pour le **vendredi 8 mars 2019 avant midi** sur un espace dédié et sécurisé. Les modalités d'accès à cet espace seront communiquées aux établissements début mars 2019.

La vidéo produite devra impérativement être présentée sous format MP4.

Chaque clip sera identifié par les mentions suivantes :

- Nom du film
- Nom du CFA
- Noms des réalisateurs (plus e-mail, téléphone et diplôme préparé)
- Nom du formateur encadrant

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION

Les clips seront évalués selon les critères suivants :

- Caractère innovant de la production
- Respect du thème
- Impact positif sur les acteurs du tourisme

Bien évidemment, les productions devront veiller à respecter la législation en matière de droits d'auteur, notamment pour la bande son.

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU JURY ET MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury est constitué de personnes qualifiées liées au monde du tourisme et de la formation. Il sera présidé par une personnalité.

Le palmarès sera annoncé lors d'une cérémonie au Salon Mondial du Tourisme prévue le vendredi 15 mars 2019.

Un prix d'une valeur de 400 euros minimum sera remis à l'équipe gagnante.

ARTICLE 6 COMMUNICATION

Chaque CFA s'engage à communiquer le lancement de ce concours sur son site internet au nom de l'association.

Cette action devra également apparaître sur le site de l'association des CFA des Métiers du Tourisme.

Les candidats s'engagent à participer à la remise des prix et à céder leurs droits à l'image, ainsi que les droits exclusifs accordés sur leurs créations, ces dernières pouvant être librement diffusées sur les réseaux et être un outil de communication pour l'Association des CFA des métiers du Tourisme et ses membres.